

Objectif

Etre en capacité d'analyser les équilibres financiers des établissements publics sociaux et médico-sociaux pour appliquer l'EPRD (engagement prévisionnel des recettes et des dépenses) prévu par la loi « Adaptation de la société au vieillissement »

Le Formateur

Dominique Calmets est consultant, formateur et évaluateur pour les établissements médico-sociaux, sociaux et sanitaires depuis 15 ans. Il intervient pour des évaluations internes et externes, le processus « Qualité », la gestion financière, les ressources humaines et le management, et la stratégie.

Contenu

Analyse financière

- Modification de la loi à compter du 1^{er} janvier 2017
- Contenu du compte de gestion
- Elaboration du bilan de l'établissement à partir du compte de gestion
- Analyse des équilibres financiers de l'établissement : fonds de roulement, besoins en fonds de roulement
- Calcul de trésorerie et trésorerie dynamique, réserve de trésorerie
- Calcul de la CAF
- Présentation de la démarche de l'EPRD (engagement prévisionnel des recettes et des dépenses)

Durée

1 jour – 25 janvier 2017

Pré-requis

Connaissances en gestion des établissements et services sociaux et médicosociaux.